

Conseil de l'Europe
Le Secrétaire Général

Strasbourg, le 22 janvier 2016

Monsieur le Président,

Au nom du Conseil de l'Europe, je tiens à réitérer ma profonde sympathie et mon total soutien au peuple français et à ses dirigeants après les récents attentats qui ont douloureusement frappé votre pays. Je suis conscient de l'importance de la lutte que les autorités françaises mènent contre le terrorisme et de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour protéger la population. Ce faisant, comme vous l'avez-vous-même indiqué, il est fondamental de préserver l'Etat de droit et de veiller au respect des droits de l'homme.

Je me félicite à cet égard du message que vous avez adressé, lors de vos vœux aux corps constitués, pour souligner que l'état d'urgence, qui est à la base de la dérogation exceptionnelle en vertu l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme, n'a pas vocation à durer. J'ai toutefois pris connaissance avec préoccupation qu'une prolongation de l'état d'urgence semblait être envisagée.

En ma qualité de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, organisation garante des droits de l'homme dont la France est membre fondateur, je souhaite appeler votre attention sur les risques pouvant résulter des prérogatives conférées à l'exécutif par les dispositions applicables pendant l'état d'urgence. Je me réfère entre autres aux conditions dans lesquelles des perquisitions administratives ou assignations à résidence peuvent être effectuées.

J'espère vivement que les projets de réformes constitutionnelle et pénale en cours contiendront les garanties nécessaires du point de vue du respect des libertés fondamentales et préserveront ainsi l'indispensable équilibre auquel vous êtes personnellement attaché. Je songe notamment aux dispositions concernant l'usage des armes à feu par les forces de l'ordre et aux restrictions à la liberté d'aller et venir. Je suis également avec attention les discussions qui se tiennent au niveau national autour de l'élargissement des cas de déchéance de la nationalité française.

Monsieur François Hollande
Président de la République Française

Fr - 67075 Strasbourg Cedex
France

Tél. + 33 (0) 3 88 41 20 51
+ 33 (0) 3 88 41 20 00

Fax: + 33 (0) 3 88 41 27 99
+ 33 (0) 3 88 41 27 40

Le Conseil de l'Europe est prêt à apporter son assistance, si vous le jugez utile, pour que les réformes que vous avez annoncées s'inscrivent dans le respect des normes européennes relatives aux droits de l'homme.

Je rappelle à cet égard qu'une fois l'état d'urgence levé, la Convention européenne des droits de l'homme s'appliquera sans dérogation aucune aux réformes qui seront alors en vigueur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.



Thorbjørn Jagland